



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 09 avril 2025

Délibération n° 3-7-2025
Rapporteur : Madame Sara FERAUD

Votants pour : 10
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf avril, à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la vice-présidence de Madame Sara FERAUD, Vice-Présidente.

Présents : Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Camille DAEL, Sébastien LERAT, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Nora MAGNAN, Gérard DUBUCHE.

Excusés : Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE, Guillaume WIENER, Pascal DIDTSCH, Elisabeth ERARD, Brigitte MARY, Guillaume BOULAYE.

Date de la convocation : 27 mars 2025

Objet :

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU
CCAS ET SON BUDGET ANNEXE LA RESIDENCE AUTONOMIE**

Exposé des motifs :

Le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1 et transmis au plus tard au représentant de l'Etat 15 jours après la date limite de vote fixée, soit le 15 juillet N+1.

Le vote du compte administratif doit intervenir après le vote du compte de gestion.

Les résultats des comptes administratifs 2024 concernent les budgets suivants :

- Annexe 1 : Synthèse du CA 2024 – Budget principal du CCAS
- Annexe 2 : Synthèse du CA 2024 – Budget annexe Résidence Autonomie

On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Délibération :

Vu l'article L.1612-12 du CGCT qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2024 dressés par le trésorier municipal,

Vu l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du trésorier municipal,

Vu les pages 17 et 18 du compte de gestion de nomenclature M57 et la page 17 et 18 du compte de gestion de nomenclature M22, relatives aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats d'exécution du budget principal et son budget annexe,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité,

D'APPROUVER les comptes administratifs 2024 et leurs résultats de clôture pour les budgets suivants, présenté en annexes 1 et 2 :

- Budget principal – CCAS : **176 421,26 €**
- Budget annexe – Résidence Autonomie : **101 509,63 €**

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du C.C.A.S
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER



Annexe 1

CA 2024 - CCAS

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	240 664.28
Recettes de fonctionnement	306 748.13
Résultat de fonctionnement de l'exercice	66 083.85
Résultats antérieurs reportés	75 684.56
Résultat de fonctionnement cumulé (a)	141 768.41

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	4 079.79
Résultat de l'exercice	4 079.79
Résultats antérieurs reportés	30 573.06
Résultat d'investissement cumulé (b)	34 652.85
Solde des restes à réaliser (c)	0,00
Résultat global de clôture (a+b+c)	176 421.26

Le Compte Administratif 2024 du budget principal présente un résultat global de **176 421.26 €**.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice : 66 083,85 €

Les dépenses de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution N-1
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		298 538,76	248 681,89	297 687,63	240 664,28	-19,16
011	Charges à caractère général	65 438,42	58 296,59	53 181,04	67 020,50	26,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	131 675,53	117 629,31	172 461,20	155 162,34	-10,03
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 755,53	1 597,82	1 468,02	4 033,06	174,73
65	Autres charges de gestion courante	7 008,39	3 521,95	14 471,67	8 861,37	-38,77
66	Charges financières	2 123,97	2 418,49	5 103,31	570,46	-88,82
67	Charges exceptionnelles	90 536,92	65 217,73	51 002,39	0,04	-100,00
68	Provisions dépréciations			0,00	5 016,51	100,00

Les dépenses de fonctionnement augmentent de -19.16% par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution s'explique par :

- La baisse de -10,03% du chapitre 012 relatif aux charges de personnel et frais assimilés. En effet, l'an passé le budget avait du supporter le coût d'une rupture conventionnelle. De plus, les effectifs 2024 ont été stables.
- Le chapitre 67 relatif aux Charges exceptionnelles est en baisse de -88%. En 2024, aucun titre n'a été annulé tandis qu'en 2023, cette dépense représentait 27 263,36 €.

On note cependant que le chapitre 011 relatif aux Charges à caractère Général ont augmenté de +26% notamment lié à la reprogrammation du Repas des Cheveux Blancs mais également à une programmation d'animation étoffée. Parallèlement, le budget soutient également la prise en charge des victimes de VIF.

Les recettes de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution N-1
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		355 634,02	329 224,99	373 372,19	380 053,56	1,79
002	EXCEDENT DE FONCTONNMENT REPORTE	15 913,94	57 095,26	55 678,72	75 684,56	35,93
013	Atténuations de charges	0,00	30 712,09	30 000,00	0,00	-100,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestation des services, marchandises	5 102,74	0,00	0,00	30000,00	100,00
74	Subventions d'exploitation	324 580,00	228 000,00	280 851,00	266 764,00	-5,02
75	Autres produits de gestion courante	5 391,93	7 874,64	5 709,24	7 605,00	33,21
77	Produits exceptionnels	4 645,41	5 543,00	1 133,23	0,00	-100,00

Les recettes augmentent de +1,79%.

La situation est dans le prolongement de 2023 avec une part conséquente liée à la subvention de la Ville qui a augmenté pour intégrer le retour du Repas des cheveux blancs. De plus, la gestion raisonnée et responsable de la structure permet d'afficher un excédent cumulé de fonctionnement reporté à hauteur de 75 684,56 €.

Le résultat de l'exercice en investissement : 4 079,79 €

Les dépenses d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution N-1
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 500,00	284,90	7 042,54	0,00	-100,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences,	1 500,00	0,00	6 732,00	0,00	-100,00
2135	Installations générales, agencements,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	284,90	310,54	0,00	-100,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour l'année 2024, aucune dépense d'investissement n'a été réalisée.

Les recettes d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution N-1
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	29 867,66	29 965,48	37 615,60	34 652,85	-7,88
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	28 112,13	28 367,66	36 147,58	30 573,06	-15,42
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences,	0,00	750,00	750,00	3 366,00	348,80
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 264,55	356,84	227,04	176,07	-22,45
28184	Mobilier	485,13	485,13	485,13	485,14	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	5,85	5,85	5,85	5,85	0,00
10222	Dotations, Fonds divers et réserves				46,73	0,00

Annexe 2

CA 2024 – RESIDENCE AUTONOMIE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	672 679.14
Recettes de fonctionnement	715 859.35
Résultat de fonctionnement de l'exercice	43 180.21
Résultats antérieurs reportés	36 872.79
Résultat de fonctionnement cumulé (a)	80 053.00

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	14 347.46
Recettes d'investissement	17 306.86
Résultat de l'exercice	2 959.40
Résultats antérieurs reportés	18 497.23
Résultat d'investissement cumulé (b)	21 456.63
Solde des restes à réaliser (c)	0.00
Résultat global de clôture (a+b+c)	101 509.63

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe Résidence Autonomie, présente un résultat global de **101 509.63 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice : 43 180.21€

Les dépenses de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution N-1
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	782 932,66	705 941,56	738 237,31	672 679,14	-8,88
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	GROUPE I - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	117 856,30	104 192,54	97 790,54	101 503,06	3,80
012	GROUPE II - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	367 412,80	367 012,29	333 094,49	256 532,84	-22,98
016	GROUPE III - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	297 663,56	234 736,73	307 352,28	314 643,24	2,37

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de -8,88 % :

- Légère augmentation des dépenses du groupe 1 (+3,80%) du fait de l'augmentation des dépenses fournitures d'atelier (plomberie, électricité), des repas.
- Diminution des dépenses du groupe 2 (Frais de personnels et charges associées) grâce à une gestion rigoureuse du nombre d'ETP et une mise en adéquation du nombre d'ETP payés avec les ETP travaillés. Le paiement de certaines allocations ARE ont pris fin. De plus, un agent effectuant des missions transversales a vu son poste basculer sur le budget principal du CCAS.
- Augmentation des charges du groupe 3 (+2,37%) du fait de l'augmentation de certains coûts de maintenance

Les recettes de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution N-1
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	790 875,90	764 293,86	775 110,10	752 732,14	-2,89
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	23 101,89	7 943,24	58 352,30	36 872,79	-36,81
018	GROUPE II - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	767 662,79	756 350,62	716 757,80	715 859,35	-0,13

019	GROUPE III - PRODUITS FINANCIERS	111,22	0,00	0,00	0,00	0,00
-----	---	--------	------	------	------	------

Les recettes sont stables – 2,89%.

Les recettes d'exploitation se composent du produit des loyers, des tarifs annexes (repas, lingerie...) mais également du CPOM résidence autonomie lié à la contractualisation avec le CD 27.

En 2024, le CCAS n'a pas versé de subvention d'équilibre à la résidence autonomie ce qui n'empêche pas le budget annexe d'afficher un excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 36 872,79 €.

Le résultat de l'exercice en investissement : 2 959.40 €

Les dépenses d'investissement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution N-1
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 245,12	8 445,85	15 353,04	14 347,46	-6,55
002 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	8 066,72	7 080,44	11 460,30	14 347,46	25,19
2184 Mobilier	0,00	0,00	0,00		0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	1 178,40	1 365,41	3 892,74	0,00	-100,00

Les dépenses d'investissement en baisse de – 6,55%. Les cautionnements sont en augmentation (+25,19%) mais la résidence n'a pas procédé à d'autres investissement. La résidence préférant capitaliser sur les travaux de réhabilitation à venir.

Les recettes d'investissement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution N-1
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	24 012,37	23 745,26	33 849,87	35 804,49	5,77
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 250,06	4 561,12	5 751,15	18 497,63	26,09
10 Dons et legs en capital	10 206,13	9 021,52	15 000,00	223,99	-98,51
165 Dépôts et cautionnements reçus	10 206,13	9 021,52	11 821,08	15 561,67	31,64
28184 Mobilier	267,30	267,30	267,30	0,00	-100,00
28188 Autres immobilisations corporelles	1 082,75	873,80	1 010,34	1 521,20	50,56

Les recettes augmentent quant à elles de +5,77% grâce aux cautionnements (+31,64%) mais aussi à l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 18 497,23 € (+26,09% par rapport à 2023).

Il est important de noter qu'une erreur technique a eu lieu dans la reprise de résultat 2022 au BP 2023. Ainsi, il est nécessaire de rajouter +0,40 € au résultat 2024 pour intégration du résultat 2024 au BP 2025.